

## Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

**Secrétaire de séance :** Véronique SABACA

### 2014-2509-86 Recours à un emprunt de 700 000€ prévu au budget primitif pour le financement des investissements - Autorisation de signer

Une consultation a été réalisée auprès de cinq organismes bancaires.

Le GT finances réuni le 10 septembre 2014 a examiné les diverses propositions et a retenu l'offre faite par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, pour un prêt destiné à financer divers investissements.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	700 000
Objet	Financement des investissements
Durée	15 ans
Taux fixe en %	2.37
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement	Echéances constantes
Montant des échéances en €	13 897.20
Commission d'engagement	0.15 % du montant du prêt soit 1 050 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président,  
  
 Gérard DUBO